



Trèbes.

N° 03/2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 011-211103973-20260320-03_2026-DE

SLO

FOLIO 7

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MARS, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. LAROCHE.
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. MITAIS. LAFON. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ.
BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. AZAÏS. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS.
QUESNEL. GRAVES. CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME PEIX

PROCURATIONS :

MME PEIX à MME BILLECI

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Élection des adjoints au maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

VU la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à huit ;

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des huit adjoints.

Après un appel à candidatures, seule a été présentée la liste suivante :

Premier adjoint : M. Didier CARBONNEL
Deuxième adjointe : Mme Jeannine GARINO
Troisième adjoint : M. Marc MAYNARD
Quatrième adjoint : Mme Julie MEDVÈS
Cinquième adjoint : M. Frank OLLAGNIER
Sixième adjointe : Mme Mireille GALY
Septième adjoint : M. Jacques SENTENAC
Huitième adjoint : Mme Laetitia LAROCHE

Il est alors procédé au vote.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Maryse SAINT-ANDRÉ et M. Stéphane SANCHEZ.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Suffrages obtenus par la liste débutant par « M. Didier CARBONNEL » : 29

La liste débutant par « M. Didier CARBONNEL » est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Ont donc été proclamés :

Premier adjoint : M. Didier CARBONNEL
Deuxième adjointe : Mme Jeannine GARINO
Troisième adjoint : M. Marc MAYNARD
Quatrième adjoint : Mme Julie MEDVÈS
Cinquième adjoint : M. Frank OLLAGNIER
Sixième adjointe : Mme Mireille GALY
Septième adjoint : M. Jacque SENTENAC
Huitième adjoint : Mme Laetitia LAROCHE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de

sa publication le :

et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai